

Dépôt des attestations d'accueil sur rendez-vous

DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS MAXIMUM PAR AN PAR PERSONNE
(en une fois ou 3 mois à répartir sur l'année)

HÉBERGEANT :

Justificatif d'identité*

- **Nationalité française, européenne ou suisse** : carte d'identité ou passeport
- **Nationalité étrangère** : titre de séjour ou carte de résident

Les 3 derniers bulletins de salaire *

Dernier avis d'imposition*

Propriétaire : Titre de propriété ou taxe foncière*

Locataire : Bail locatif et dernière quittance de loyer*

Justificatif de domicile de moins de 3 mois* (facture d'eau, de gaz ou d'électricité, attestation de contrat énergie)

Timbre fiscal de 30 €, par personne de plus de 18 ans hébergée. Un seul timbre pour les couples mariés hébergés, les familles avec enfants mineurs hébergés.

Achat en bureaux de tabac ou depuis le site timbres.impots.gouv.fr

La taxe est due même en cas de refus de délivrance.

HÉBERGÉ :

Copie lisible du passeport valide **Adresse actuelle dans son pays**

Période de séjour en France (date d'arrivée – date de départ)

Lien avec l'hébergeant

Si l'attestation d'accueil concerne un enfant mineur non accompagné d'un parent :

- Produire une attestation du parent confiant la garde temporaire de l'enfant à l'hébergé**
- Produire la copie du titre d'identité du parent**

APPORTER LES ORIGINAUX *